

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42443

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 33430 de Mme Bello

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« aux »

les mots :

« à tous les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère totalement régressif de ce projet de loi.

Dans le système Macron à points, la décote dépendra uniquement de l'âge de départ. Même si on a commencé à travailler à 16 ans, on sera sanctionné financièrement si l'on s'arrête avant 64 ans – puis 65, puis 66...Il faut supprimer cette décote qui pénalise injustement les carrières incomplètes et accentue les inégalités de carrière dans le système de retraites.